Accusé de réception en préfecture
065-216504605-20250401-ARR-202504-32-AR
Date de télétransmission : 03/04/2025
Date de réception préfecture : 03/04/2025

MAIRIE
DE VIC-EN-BIGORRE

ARRETE N° 202504-32

PORTANT RETRAIT DE DELEGATION DU MAIRE
A M. PHILIPPE DUHAMEL, 8ème ADJOINT AU MAIRE
EN CHARGE DU DEVELOPPEMENT DURABLE, DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT
(délégation de fonction et de signature)

Le Maire de la commune de Vic-en-Bigorre ;

Vu les articles L. 2122-18 et L. 2122-20 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n° 202007-2 du Conseil Municipal du 05 juillet 2020 fixant à huit le nombre des Adjoints ;

Considérant qu'au terme de l'article L.2122-18 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est possible de déléguer certaines fonctions à des Adjoints et à des Conseillers Municipaux ;

Vu l'arrêté municipal n° 2020-57 du 15 juillet 2020 par lequel il a donné délégation à M. Philippe DUHAMEL, 8ème Adjoint au Maire pour intervenir dans le domaine du développement durable, de l'eau et de l'assainissement ;

ARRETE

Article 1 : La délégation donnée à M. Philippe DUHAMEL, 8ème Adjoint au Maire, par l'arrêté susvisé est rapportée.

Article 2 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de PAU dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Article 3 : Le présent arrêté sera inscrit au registre des actes de la mairie et publié sur le site internet de la ville de Vic-en-Bigorre conformément à la réglementation en vigueur.

Article 4 : M. Le Maire est chargé de l'exécution du présent arrêté dont ampliation sera transmise à :

- Monsieur le Préfet des Hautes-Pyrénées ;
- A la DGFIP des Hautes-Pyrénées ;
- à M. Philippe DUHAMEL, Conseiller Municipal.

Fait à Vic-en-Bigorre,
Le 1er avril 2025
Le Maire,
Clément MENET

MAIRIE DE VIC-BIGORRE
Hautes-Pyrénées

Publié le : 09/04/2025 09:55 (Europe/Paris)
Collectivité : Vic-en-Bigorre
https://www.intramuros.org/vicenbigorre/documents_administratifs/27574